

DUMONT (*Albert-Jules-Alexandre*), Docteur en droit, magistrat au Congo belge, fonctionnaire (Farciennes, 10.3.1885 — Gander, Terre-Neuve, 18.9.1946). Fils de Florent-Edmond et de Maisin, Mathilde-Henriette ; époux de Delvigne, Jeanne.

Fils d'un fonctionnaire que le service avait amené à résider dans le Namurois, Albert Dumont fit ses humanités au Collège Notre-Dame de la Paix, à Namur. Il fit ensuite son Droit et la candidature en Notariat à l'Université de Liège, où le conseiller colonial Galopin fut son maître en droit civil, notamment. Mais, ce n'est que le 24 juillet 1916 qu'il entra, comme magistrat à titre provisoire, dans une magistrature coloniale où l'avaient précédé plusieurs de ses condisciples namurois. Il fut affecté au Parquet de Luebo. Son premier terme statutaire de séjour achevé, il fut nommé substitut du procureur du Roi près le Tribunal de 1^{re} instance de Lusambo par arrêté royal du 5 septembre 1919 et occupa ce siège jusqu'en avril 1921, date à laquelle il abandonna la magistrature congolaise pour se faire conférer, à Namur, le 30 novembre suivant, un commissariat d'État aux dommages de guerre.

Dès le 30 avril 1922, cependant, il rentra au service de la Colonie, mais en qualité, cette fois, de chef de bureau au Ministère des Colonies. Il fut promu sous-directeur le 30 juin 1928 et directeur le 2 février 1933, attaché à la 1^{re} Direction de la 1^{re} Direction générale. C'est à ce titre qu'il était chargé de la défense de la position coloniale de la Belgique à la Cour permanente internationale de Justice à La Haye et dans diverses conférences internationales. Et c'est ainsi qu'il trouva la mort dans la catastrophe aérienne de Gander, en septembre 1946, alors qu'il se rendait à la Conférence internationale du Travail à Montréal, en même temps qu'Henri Pauwels, président de la Confédération des Syndicats chrétiens, qui faisait partie, avec lui, de la Sous-Commission chargée, au Ministère des Colonies, des études préparatoires à la révision de la législation coloniale belge sur le contrat d'emploi.

Indépendamment des tâches administratives dont il s'acquittait avec une conscience admirable au Ministère des Colonies, Albert Dumont s'était attaché à l'enseignement et professait à l'École coloniale de Bruxelles et à l'Institut agronomique de Gembloux.

Il était, à sa mort, officier de l'Ordre de Léopold, officier de l'Ordre royal du Lion, porteur de l'Étoile de Service en argent et de la Médaille civique de 1^{re} classe. Il était aussi commandeur de l'Ordre de l'Étoile noire du Bénin et officier de l'Ordre militaire du Christ (Portugal).

Publications : *Het Bestuur der Inlanders door de Inlanders*, in : *Marine*, Londres, août 1942, 24. — *Le Gouvernement du Congo belge et les Institutions indigènes*, in : *Africa*, Londres 1943, 78-80. — *Législation et Règlements du Ruanda-Urundi*, Brux., 1935.

26 novembre 1956.
J.-M. Jadot.

Bull. de l'Ass. des Int. col., Brux., 30 septembre 1946, 10. — R.-J. Cornet, *Le Drame de Gander*, in : *Rev. col. belge*, Brux. 15 octobre 1946 ; souvenirs personnels de l'auteur de la notice.